



Volume 30, numéro 11 | Octobre 2024

Interruption du service de Postes Canada

Comme vous l'avez peut-être entendu dans les nouvelles, il est possible qu'il y ait bientôt une interruption des services de courrier de Postes Canada. Cela affecterait certaines activités pour lesquelles nous dépendons du service postal quotidien, comme les relevés de facturation, la soumission des demandes de règlement, le paiement des primes et les chèques de remboursement des demandes de règlement. Cette interruption n'aura aucun effet sur les activités effectuées en ligne.

Si vous n'utilisez pas mes-avantages^{MC} en ce moment, nous vous encourageons, vous et les membres de votre personnel, à vous inscrire sur le site **www.mes-avantages.ca** afin de réduire au minimum l'impact de cette interruption des services postaux. Le portail mes-avantages permet de gérer en ligne la quasi-totalité de l'administration de votre régime et des activités des membres de votre personnel en matière d'avantages sociaux. Les primes peuvent être prélevées automatiquement sur votre compte et les membres du personnel peuvent mettre en place des dépôts directs pour que leurs demandes de règlement soient remboursées en ligne.

Si vous avez besoin d'aide pour configurer votre compte *mes-avantages*, veuillez contacter notre bureau. Notre équipe du Service à la clientèle peut également vous aider à soumettre une demande de règlement ou à trouver votre relevé de facturation.

Nous suivrons la situation de près afin d'atténuer les effets de toute interruption de service.